

17 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DU PAREIL AU MEME

(Euronext Paris)

Par courrier du 17 juin 2008, la société FIL Limited (1) (P.O Box HM, Hamilton HMCX, Bermudes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et ne plus détenir aucune action DU PAREIL AU MEME.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions DU PAREIL AU MEME dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les titres de la société (2).

(1) FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity International (cf. communiqué du 24 avril 2008).

(2) Cf. notamment D&I 208C1068 en date du 3 juin 2008.